

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1051

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 31, substituer au mot :

« fait »

les mots :

« et leur impact sur la compétitivité de l'économie française font ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de l'efficacité économique ne saurait être détachée de la transition énergétique.

Cet amendement propose donc que le rapport remis tous les cinq ans au Parlement sur l'évaluation de la politique énergétique nationale traite également de son impact sur la compétitivité française.